

Le Conseil National des Universités (CNU) dans sa composition actuelle a été mis en place à la fin de l'année 2003. Il est composé pour 2/3 de membres élus et pour 1/3 de membres nommés. Il est en place pour quatre années.

1) COMPOSITION au 30 juin 2005

BUREAU

Présidente : Jacqueline HEINEN (PR Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines)

Vice Présidente A : Maria VASCONCELLOS (PR Lille 3)

Vice Présidente B : ALONZO Philippe (MCF Nantes)

Assesseure : DE LUCA Virginie (MCF Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines)

MEMBRES

Collège A

CRESSON Geneviève, CUIN Charles-Henry, DENIOT Joëlle, DURIEZ Bruno, FARRUGIA Francis, FERREOL Gilles, GALLAND Olivier, HEINEN Jacqueline, LAPEYRONNIE Didier, LE GALL Didier, MARTIN Dominique, MURARD Numa, PIOTET Françoise, SPURK Jan, VALADE Bernard, VASCONCELLOS Maria, WATIER Patrick

Collège B

AIT ABDELMALEK Ali, ALONZO Philippe, ATTAINE Isabelle, BANAENS Maks, BOUESSEUL Gérard, DE LUCA Virginie, DELCROIX Catherine, DION Michèle, LE BORGNE Françoise, LEGRAND Monique, LEGROS Patrick, PAILHE Ariane, PILLON Thierry, SOLDINI Fabienne, SOULIE Charles, TAPIE Muriel, XIBERAS Martine, ZALIO Pierre-Paul

3) CONSEILS AUX CANDIDATS (MCF et PR)

Sur le plan général

Envoyez votre dossier complet aussitôt que possible à vos rapporteurs.

Le dossier est complet s'il contient les pièces suivantes : (JO du 20 juin 05)

1. Une photocopie d'une pièce d'identité avec photographie
2. Une pièce justificative des diplômes
3. Un CV précisant les activités en matières d'enseignement, de recherche et d'administration et les responsabilités collectives
4. 3 exemplaires de travaux : thèse, livres ou articles
5. Quand un document est exigé et non disponible (rapport de thèse par exemple), une attestation explicative doit être établie par le chef d'établissement compétent.

La 19^e section du CNU souhaite fortement pouvoir disposer de la thèse (ou de sa version publiée) et du rapport de thèse du candidat

Le rapport de thèse peut être envoyé plus tardivement s'il n'est pas disponible dans les délais. Il suffit d'en avertir les rapporteurs au moment de l'envoi du dossier. Dans le cas d'une demande de re-qualification en section 19, l'envoi de la thèse n'est pas aussi utile.

Comment rédiger un dossier :

Le CV doit être clair et précis.

- Indiquez votre **curriculum universitaire** à partir du bac, (lieux d'études, filières, diplômes, mentions). Indiquez le titre et la date de la **thèse**, le directeur, les membres du jury et la mention.
- Précisez quel est votre **statut actuel**. (emploi, rattachement à un laboratoire, situation par rapport à l'université...)
- Précisez quelles sont vos **activités actuelles** et quelle est votre **expérience passée** en matière :
 - d'enseignement;
 - de recherche ;
 - de responsabilités collectives.

Ces trois dimensions seront prises en compte pour la qualification. Indiquez-en brièvement le contenu et les conditions, tant en ce qui concerne les emplois, la pédagogie (vous pouvez fournir des plans de cours), la recherche et les tâches administratives.

Donnez **une liste de vos publications avec les références précises** (titres, auteurs, dates de parution, nombre de pages, maison d'édition ou revue). Vous devez classer cette liste en distinguant : les ouvrages personnels, les ouvrages en collaboration, les participations à des ouvrages collectifs, les articles dans des revues à comité de lecture, les articles dans des revues sans comité de lecture, les compte-rendus de lecture, les communications à des colloques scientifiques, les communications à des séminaires, les rapports de recherche, les articles ou les livres de vulgarisation. (Fournissez une attestation pour les publications à venir)

Envoyez de préférence les publications les plus significatives du point de vue scientifique.

4) STATISTIQUES

Campagne de qualifications 2004 (Paris Janvier 2005)

Qualification aux fonctions de maître de conférences

Sur 449 candidats, 371 ont finalement présenté un dossier. 78 candidats, soit 17,4%, se sont désistés, les hommes (19,8%) se désistant plus fréquemment que les femmes (14,8%). Sur l'ensemble des candidats ayant présenté un dossier, 54,4% ont été qualifiés. A titre de comparaison, nous donnons ici le nombre de dossiers examinés et les taux de qualification pour les années précédentes (Tableau n°1). Il apparaît que le taux de qualification par la 19^{ème} section est relativement stable depuis trois ans, tandis que le nombre de dossiers examinés croît depuis 2001.

Tableau n°1 Taux de qualification à la maîtrise de conférences de 1998 à 2005 en sociologie, démographie

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de dossiers examinés	343	254	313	257	318	330	366	371
% de qualification	54%	54%	45%	51%	50,6%	53,3%	56%	54,4%

Sources : Pour 1998¹, pour 1999², pour 2000³, pour 2001⁴, pour 2002⁵, pour 2003⁶, pour 2004⁷.

Le taux de qualification de la 19^{ème} section se situe dans la moyenne générale en sciences humaines et sociales (Cf. le Tableau n° 2, qui donne ces chiffres pour l'année 2004). Néanmoins, la 19^{ème} section traite un nombre de dossiers relativement plus important (quasiment autant que l'histoire moderne et contemporaine), ce qui est à rapporter peut être à l'afflux, en sociologie, de candidats provenant d'autres disciplines, point que nous approfondirons un peu plus loin. Mobilisant les chiffres du ministère, nous avons aussi rapproché le nombre de candidats qualifiés en 2004 du nombre de nommés en tant que maîtres de conférences cette même année. On observe alors que certaines disciplines qualifient une proportion importante de candidats, tout en ayant peu de postes à leur offrir (cas de l'anthropologie ou de l'épistémologie par exemple), tandis que d'autres, dans une

1 Alain Chenu, « Bilan des qualifications aux fonctions de maître de conférences et de professeur, 1998 », La lettre de l'ASES, n°25, septembre 1998.

2 Alain Chenu, « Bilan des qualifications aux fonctions de maître de conférences et de professeur, 1999 », La lettre de l'ASES, n°27, septembre 1999.

3 Jean Yves Trépos et Philippe Cibois, « Bilan des qualifications aux fonctions de maître de conférences et de professeur, 2000, » La lettre de l'ASES, n°29, octobre 2000.

4 Jean Yves Trépos, « Bilan des qualifications aux fonctions de maître de conférences et de professeur, 2001 », La lettre de l'ASES, n°30, décembre 2001.

5 Jean Yves Trépos, « Bilan de la session 2002 du CNU », La lettre de l'ASES, n°31, juin 2002.

6 Bilan de la campagne 2003 de recrutement et d'affectation des enseignants-chercheurs, 1ère et 2ème sessions, Ministère de l'Education, DPE A6, mars 2004, p 19.

7 Bilan de la campagne 2004 de recrutement et d'affectation des enseignants-chercheurs 1ère et 2ème sessions, Ministère de l'Education, DPE A6, janvier 2005, p 22.

logique plus malthusienne, tendent à rapprocher le nombre de qualifiés de celui des postes disponibles (Information communication par exemple).

Tableau n°2 : Taux de qualification dans les principales disciplines de sciences humaines et sociales en 2004 et nombre de nommés en tant que maîtres de conférence en 2004⁸

	Dossiers examinés	Candidats qualifiés	Taux de qualification	Nombre de nommés en 2004 ^{**}
Information, communication	239	74	30,9%	40 (15)
Sciences de l'éducation	316	118	37,3%	33 (17)
Science politique	206	79	38,3%	15 (9)
Aménagement, urbanisme	153	60	39,2%	6 (1)
Psychologie	278	114	41%	51 (24)
STAPS	216	106	49%	41 (25)
Philosophie	198	100	50,5%	21 (10)
Sociologie, démographie	366	205	56%	31 (14)
Histoire ancienne et médiévale	198	115	58%	30 (11)
Anthropologie, ethnologie, préhistoire	228	141	61,8%	7 (0)
Epistémologie, histoire des sciences	72	46	63,9%	3 (2)
Géographie	209	134	64,1%	44 (21)
Histoire moderne et contemporaine	376	248	65,9%	40 (13)
Toutes sections confondues : (celles mentionnées ici + toutes les autres)	16.115	9.249*	57,4%	2.017 (1.063)

* Un même candidat peut être qualifié dans plusieurs sections

** Nous avons indiqué le nombre de nommés en 2004 en précisant ensuite, entre parenthèses, le nombre de nommés qualifiés en 2004

Sur les 371 candidats ayant présenté un dossier à la qualification en sociologie en 2005, 189 étaient des femmes et 182 des hommes. Les femmes sont donc majoritaires et elles sont plus souvent qualifiées que les hommes (57% contre 51%). Ce phénomène, déjà repéré les années précédentes, est à rapprocher de la féminisation contemporaine du corps enseignant en sociologie (comme de la plupart des autres disciplines). Ainsi en 2003, sur 35 maîtres de conférences recrutés en sociologie, 24 étaient des femmes et 11 des hommes, tandis que chez les professeurs sur 10 recrutés 4 étaient des femmes et 6 des hommes.⁹ Mais l'année suivante (soit en 2004) sur les 31 maîtres de conférences recrutés, 17 étaient des hommes et 14 des femmes. De même sur 12 professeurs recrutés, 8 étaient des hommes et 4 des femmes.¹⁰

8 Bilan de la campagne 2004 de recrutement et d'affectation des enseignants-chercheurs 1ère et 2ème sessions, Ministère de l'éducation nationale, DPE A6, janvier 2005, p 22 et 26.

9 Bilan de la campagne 2003 de recrutement et d'affectation des enseignants-chercheurs 1ère et 2ème sessions, Ministère de l'éducation, DPE A6, mars 2004, p 28.

10 Op. cit., Bilan de la campagne 2004, p 31, Tableau VII.

Tableau n°3 : Taux de qualification en fonction de l'âge des candidats

	Qualifiés	Non qualifiés	Total	Effectifs
30 ans et moins	69,35%	30,65%	100,00%	62
31-33 ans	63,16%	36,84%	100,00%	76
34-37 ans	60,76%	39,24%	100,00%	79
38-44 ans	43,59%	56,41%	100,00%	78
45 ans et plus	38,16%	61,84%	100,00%	76
Total	54,45%	45,55%	100,00%	371
Effectifs	202	169		

L'âge des candidats joue aussi un rôle important, le taux de qualification décroissant rapidement avec l'âge (Cf. Tableau n° 3). Si l'âge moyen des candidats s'élève à 37,8 ans, celui des qualifiés est de 36,3 ans et celui des non qualifiés de 39,6 ans¹¹. On retrouve ici l'effet de la variable âge, dont l'importance a souvent été soulignée par la sociologie de l'éducation. Ces âges moyens sont intéressants à rapprocher de ceux des maîtres de conférences recrutés récemment. Ainsi, le Bilan annuel du ministère relatif au recrutement nous apprend que la moyenne d'âge des maîtres de conférences recrutés en 2004 en sociologie s'élevait à 35 ans, cette moyenne étant de 36 ans et 8 mois pour les hommes contre 33 ans pour les femmes. Du côté des professeurs, la moyenne d'âge s'élevait à 47 ans et 10 mois pour l'ensemble et à 47 ans et 3 mois pour les hommes, contre 49 ans pour les femmes¹².

S'il est préférable d'être jeune pour être qualifié, on note que la possession d'un Doctorat récent augmente aussi les chances de qualification, exception faite pour la génération 2000 qui correspond en fait à des demandes de requalification (Cf. Tableau n°4). Les chiffres du ministère montrent aussi que les qualifiés de l'année semblent avoir plus de chances d'être recrutés que les qualifiés des années antérieures. Ainsi en 2004, sur les 31 maîtres de conférences nommés en sociologie, 14 avaient été qualifiés en 2004 (Cf. Tableau 2). Du reste, cette tendance s'observe aussi dans la plupart des autres disciplines, à l'exception de l'anthropologie et de l'urbanisme, qui n'ont au demeurant que peu de postes à offrir. Plus la thèse est ancienne et plus les chances d'être recruté diminuent.

Tableau n° 4 : Taux de qualification en fonction de l'année de soutenance

	Qualifiés	Non qualifiés	Total	Effectifs
2004	62,92%	37,08%	100,00%	178
2003	51,52%	48,48%	100,00%	66
2002	34,78%	65,22%	100,00%	23
2001	35,00%	65,00%	100,00%	20
2000	64,52%	35,48%	100,00%	31
1999	37,50%	62,50%	100,00%	8
1998 et avant	34,21%	65,79%	100,00%	38
Indéterminée	71,43%	28,57%	100,00%	7
Total	54,45%	45,55%	100,00%	371
Effectifs	202	169		

¹¹ En 2002, l'âge moyen des candidats s'élevait à 37,2 ans et celui des qualifiés à 35,3 ans. (Cf. J.Y Trépos, 2002).

¹² Op. Cit, Bilan de la campagne 2004, p 34 et 35, Tableau X-a et X-B.

La mention au doctorat joue aussi un rôle non négligeable dans la qualification, les docteurs ayant obtenu les félicitations à l'unanimité du jury étant deux fois plus souvent qualifiés que les titulaires d'une mention très honorable, ou simplement honorable (Cf. tableau n° 5). Ce tableau est intéressant, car il montre aussi que les félicitations à l'unanimité ne concernent en fait qu'une minorité des candidats (101 sur les 322 pour lesquels on connaissait la mention). Cela étant, lors du travail de qualification, des rapporteurs ont souligné le hiatus existant parfois entre la mention obtenue et le rapport de thèse. Ainsi, certaines thèses ayant obtenu la mention maximale étaient accompagnées de rapports extrêmement critiques. D'où la nécessité d'examiner de plus près la thèse en question. De même, signalons que certains établissements (Strasbourg, l'ENS Cachan, etc.) ont décidé de ne plus attribuer de mention au Doctorat.

Tableau n° 5 : Taux de qualification en fonction de la mention au Doctorat

	Qualifiés	Non qualifiés	Total	Effectifs
THF Unanimité	73,27%	26,73%	100,00%	101
THF	54,23%	45,77%	100,00%	142
TH ET H	29,11%	70,89%	100,00%	79
Non concernés et inconnus	57,14%	42,86%	100,00%	49
Total	54,45%	45,55%	100,00%	371
Effectifs	202	169		

La mention au Doctorat est donc assez discriminante et une analyse plus fine révèle que ce sont les docteurs les plus jeunes, les femmes, les possesseurs d'un Doctorat récent, ainsi que les Parisiens, qui obtiennent le plus souvent la mention maximale. Ce qui s'accorde avec les tendances mises en évidence précédemment selon lesquelles les candidats jeunes, les femmes et les docteurs de l'année, sont plus souvent qualifiés.

Tableau n°6 : Taux de qualification en fonction du lieu de soutenance

	Qualifiés	Non qualifiés	Total	Effectifs
Paris	64,66%	35,34%	100,00%	133
Banlieue	52,54%	47,46%	100,00%	59
Province	47,83%	52,17%	100,00%	161
Etranger	62,50%	37,50%	100,00%	8
Inconnu	30,00%	70,00%	100,00%	10
Total	54,45%	45,55%	100,00%	371
	202	169		

Le lieu de soutenance de la thèse joue aussi un rôle non négligeable (Cf. Tableaux n°6 et 7). Les Parisiens sont plus souvent qualifiés que les provinciaux, tandis que les docteurs issus d'une université de la banlieue parisienne occupent une position intermédiaire. On notera aussi le bon taux de qualification des titulaires d'un titre étranger. Le Bilan du ministère relatif à l'origine des enseignants recrutés dans l'enseignement supérieur nous apprend d'ailleurs qu'entre 1998 et 2003, la 19ème section a recruté en moyenne deux maîtres de conférences étrangers par an.¹³ Concernant les établissements parisiens, les

¹³ Bilan du recrutement des enseignants-chercheurs (1^{ère} session juin 2003) « Origine des candidats », mars 2004, MEN, DPE A 6.

docteurs issus de l'EHESS et des écoles (I.E.P, E.N.S, *etc.*) ont aussi une probabilité plus forte d'être qualifiés.

Tableau n°7 : Taux de qualification en fonction de l'établissement de soutenance

	Qualifiés	Non qualifiés	Total	Effectifs
EHESS	75,56%	24,44%	100,00%	45
Paris 10	46,15%	53,85%	100,00%	26
Paris 8	45,00%	55,00%	100,00%	20
Strasbourg	29,41%	70,59%	100,00%	17
Paris 5	56,25%	43,75%	100,00%	16
Bordeaux	53,33%	46,67%	100,00%	15
Paris 1	60,00%	40,00%	100,00%	15
IEP Paris	71,43%	28,57%	100,00%	14
Aix	61,54%	38,46%	100,00%	13
Nantes	91,67%	8,33%	100,00%	12
Inconnus	30,00%	70,00%	100,00%	10
Grenoble	30,00%	70,00%	100,00%	10
Paris 7	90,00%	10,00%	100,00%	10
Autres	48,65%	51,35%	100,00%	148
Total	54,45%	45,55%	100,00%	371
Effectifs	202	169		

30% des candidats à la qualification viennent d'autres disciplines que la sociologie. Le taux de qualification s'élève à 71% pour les sociologues, contre 34,8% aux autres. Les deux disciplines les plus représentées sont l'anthropologie et la science politique, les politistes étant nettement plus souvent qualifiés (52%) que les anthropologues (34%). La sélection est aussi particulièrement rigoureuse vis-à-vis des titulaires d'un doctorat d'économie, en information communication (aucun qualifié), ou sciences de l'éducation (9,1% de qualifiés seulement).

Tableau n°8 : Taux de qualification en fonction de la discipline de thèse

	Qualifiés	Non qualifiés	Total	Effectifs
Sociologie	71,08%	28,92%	100,00%	204
Anth/ethnologie	34,15%	65,85%	100,00%	41
Sciences pol	52,63%	47,37%	100,00%	38
Histoire	33,33%	66,67%	100,00%	12
Sciences éduc	9,09%	90,91%	100,00%	11
Economie	0,00%	100,00%	100,00%	8
STAPS	42,86%	57,14%	100,00%	7
Info comm	0,00%	100,00%	100,00%	5
Epidémiologie	0,00%	100,00%	100,00%	4
Géographie	25,00%	75,00%	100,00%	4
Philosophie	25,00%	75,00%	100,00%	4
Psychologie	0,00%	100,00%	100,00%	4
Autres	26,32%	73,68%	100,00%	19
Inconnues	80,00%	20,00%	100,00%	10
Total	54,45%	45,55%	100,00%	371
	202	169		

Pour finir, il est intéressant d'examiner les taux de qualification en fonction des thèmes étudiés par les docteurs (Cf. tableau n°8). Afin d'étudier cette question, nous avons isolé les sociologues (n = 204) et codé leur sujet de thèse, ce qui n'a pas toujours été évident... L'intérêt de ce tableau est qu'il offre déjà une première idée de la production des thèses en sociologie. On observe que la sociologie du travail (et des organisations) tient la première place, suivie par la sociologie politique. Arrivent ensuite la sociologie de la culture, des arts et de la littérature, puis des migrations et de l'éducation. Concernant la qualification, on note un taux élevé de qualification en sociologie des arts et de la littérature, des migrations, puis du travail et des organisations.

Tableau n° 9 : Taux de qualification en fonction du thème étudié (sociologues uniquement)

	Qualifiés	Non qualifiés	Total	Effectifs
Travail, organisation	76,47%	23,53%	100,00 %	34
Politique	65,38%	34,62%	100,00 %	26
Culture	55,00%	45,00%	100,00 %	20
Arts, littérature	88,24%	11,76%	100,00 %	17
Migrations	84,62%	15,38%	100,00 %	13
Education	66,67%	33,33%	100,00 %	12
Travail social, pauvreté	72,73%	27,27%	100,00 %	11
Générale, auteurs	70,00%	30,00%	100,00 %	10
Famille, jeunesse	88,89%	11,11%	100,00 %	9
Economie	75,00%	25,00%	100,00 %	8
Urbaine	75,00%	25,00%	100,00 %	8
Religion	50,00%	50,00%	100,00 %	8
Sciences	85,71%	14,29%	100,00 %	7
Démographie	100,00%	0,00%	100,00 %	7
Rurale	16,67%	83,33%	100,00 %	6
Santé	40,00%	60,00%	100,00 %	5
Sport	66,67%	33,33%	100,00 %	3
Total	71,08%	28,92%	100,00 %	204
Effectifs	145	59		

Si l'on résume l'ensemble des tableaux commentés jusqu'ici relatifs à la qualification des maîtres de conférences, on peut dire que le profil du candidat ayant la probabilité la plus forte d'être qualifié par la 19^{ème} section est le suivant : il s'agit d'une sociologue, parisienne, jeune, ayant obtenu les félicitations à l'unanimité et travaillant sur la sociologie de l'art, des migrations, ou du travail.

Qualification aux fonctions de professeur

Sur 74 dossiers à la qualification aux fonctions de professeur, 9 candidats n'ont pas présenté un dossier complet, soit 12 % de désistement. Ici, on observe un équilibre entre hommes et femmes pour les désistements (5 hommes et 4 femmes). Cela dit, 47 hommes ont présenté un dossier, contre 18 femmes. Cet équilibre n'est donc qu'apparent. 30 candidats ont été qualifiés (soit 46 %). Parmi les candidats qualifiés 63,3 % (19) sont des hommes. Mais on s'aperçoit que les femmes sont plus souvent qualifiées que les hommes (61% contre 40,4%).

Tableau n° 10 : Les résultats à la qualification en fonction du sexe

	Effectifs hommes	%	Effectifs femmes	%	Total effectifs	%
Qualifiés	19	40,4%	11	61%	30	46,1%
Non qualifiés	28	59,6%	7	39%	35	53,9%
Total	47	100%	18	100%	65	100%

On observe des évolutions contrastées du nombre des candidats à cette fonction : en 1992, 78 dossiers complets ont été présentés parmi lesquels à peine 35 % ont été qualifiés ; en 1998, sur 53 dossiers examinés, 34 % ont été qualifiés ; en 2000, sur 41 dossiers traités, le taux de qualification a été de 21 % et en 2001, sur 48 dossiers examinés, 43 % ont été qualifiés.

La proportion de femmes se présentant à la qualification tend à augmenter, mais elles sont nettement sous-représentées lors des résultats : en 2005, elles constituent 37 % des qualifiés. À titre comparatif, en 1998, 9 des 14 candidates ont été qualifiées et, en 1999, à peine quatre candidates se sont présentées, dont trois ont été qualifiées¹⁴.

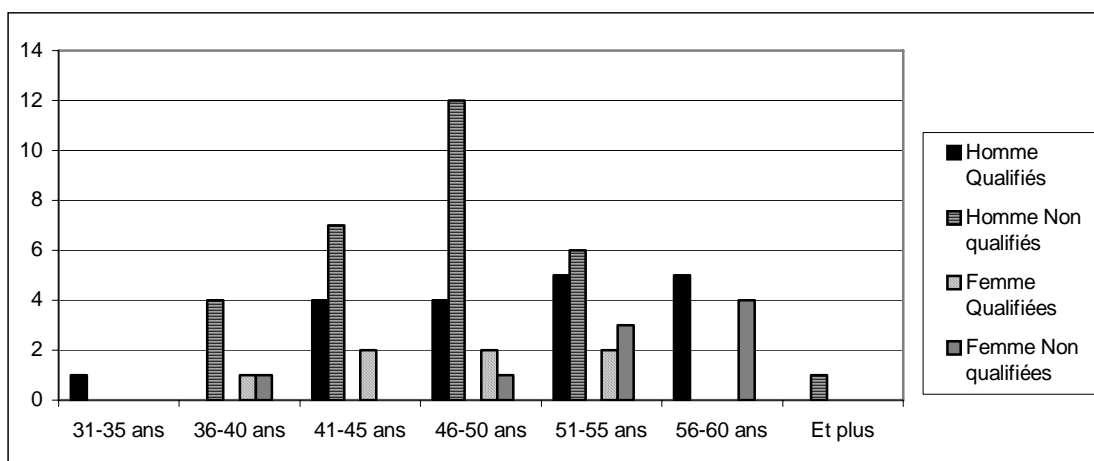
¹⁴ A. Chenu, « Bilan des qualifications aux fonctions de maître de conférences et de professeurs », *La lettre de l'ASES*, n° 25, septembre 1998 et n° 28 avril 1999.

Tableau n°11 : Résultats à la qualification selon le sexe et l'âge

Classes d'âge	Hommes			Femmes			Total
	Qualifiés	Non qualifiés	Total	Qualifiées	Non qualifiées	Total	
31-35 ans	1		1				1
36-40 ans		4	4	1	1	2	6
41-45 ans	4	7	11	2		2	13
46-50 ans	4	12	16	2	1	3	19
51-55 ans	5	6	11	2	3	5	16
56-60 ans	5		5		4	4	9
Et plus		1	1				1

L'âge moyen atteint 49,8 ans, ce qui est élevé comparativement à certaines années. En 1992, celui-ci s'élevait à 47,6 ans, en 1998 à 48,4 ans, tandis qu'en 1999 il était de 49,7 ans. Les femmes sont « plus âgées » que leurs homologues masculins, puisqu'elles se situent entre 51 et 60 ans, tandis que les candidats présentent une distribution plus dispersée, entre 40 et 55 ans.¹⁵

L'âge des qualifiés et des non qualifiés



Pour les candidats à la fonction de professeur, la nature des études antérieures (thèse, agrégation) est signalée dans la plupart des cas. On observe que 4 candidats sont agrégés de sciences économiques et sociales et que tous ont été qualifiés. 31 candidats présentent des profils de sociologie, dont 19 de sociologie générale, 4 en sociologie de l'éducation et en sociologie de la culture, un en sociologie clinique, deux en sociologie religieuse et quatre en

¹⁵ Certains tableaux remplis par les collègues du CNU ne comportant pas la date de naissance, ou l'âge du candidat, le total présenté ne se réfère qu'aux données disponibles.

sociologie rurale. Les candidats ayant fait des études dans des disciplines connexes se distribuent de la manière suivante : 4 en anthropologie, 2 en philosophie, 2 en Lettres dont 1 en littérature anglo-américaine, 3 en psychologie, 2 en histoire, 6 en psychosociologie, 1 en ethnologie et 1 en démographie. 5 relèvent aussi des sciences économiques et de la gestion, 5 des sciences politiques, 3 des STAPS, et 1 d'architecture. Leurs origines disciplinaires semblent avoir une incidence sur la qualification. En effet, parmi les 5 candidats issus des sciences économiques et de gestion aucun n'a été qualifié. 5 candidats en sociologie générale (sur 19) n'ont pas été qualifiés, 2 en sciences politiques (sur 5), 3 en Sociologie de l'Éducation (sur 4), 4 en anthropologie (sur 4), 3 en STAPS (sur 3), 3 en psychologie et psychosociologie (sur 6), 1 en démographie (sur 1), 1 en ethnologie (sur 1), 1 en philosophie (sur 2) et 2 en lettres (sur 2).

Tableau n° 12 : Répartition des candidats selon leurs origines disciplinaires (thèse ou études antérieures), par sexe et résultat à la qualification

Disciplines	Hommes		Femmes		Total
	Qualif.	N/Q	Qualif.	N/Q	
Socio générale	11	4	3	1	19
Clinique				1	1
De la culture		1			1
De l'Éducation	1	3			4
Rurale	2	2			4
Religieuse	2				2
Anthropologie		3		1	4
Architecture		1			1
Démographie		1			1
Ethnologie		1			1
Histoire		1		1	2
Lettres/Anglais		1		1	2
Philosophie	1	1			2
Psycho./psy.socio	2	2	1	1	6
Sc. Économiques		3		1	4
Sc. de l'Éducation				2	2
Sc. Gestion				1	1
Sc. Politiques	1	2	2		5
STAPS		3			3

La soutenance de l'HDR s'effectue majoritairement dans les universités (38 hommes et 12 femmes) dont les deux tiers à Paris, ou en Ile-de-France. L'IEP de Paris a contribué à la soutenance de deux candidats (un homme et une femme), mais une seule HDR a été préparée dans un IEP en région. Quatre titres équivalents à l'HDR ont été préparés à l'étranger (Allemagne, Russie et Tunisie). L'EHESS semble avoir une importance décisive pour la qualification aux fonctions de professeurs, puisqu'à elle seule elle a délivré 11 HDR, dont 3 à des femmes. Seuls deux candidats issus de cette institution n'ont pas été qualifiés, mais cela relève plutôt de l'extériorité de leur discipline par rapport à la sociologie. Une analyse rétrospective confirme cette tendance : en 2002, Philippe Cibois¹⁶ note que

¹⁶ Ph. Cibois, « Les pratiques d'évaluation du CNU », *La lettre de l'Ases*, n° 32, décembre 2002

« l'EHESS se détache notamment pour la qualification ». Mais c'est le cas aussi des universités parisiennes (Paris V et Paris X)¹⁷.

Tableau n° 13 : Répartition des candidats selon le lieu de soutenance de l'HDR

Lieu/HDR	Hommes		Femmes		Total
	Qualifiés	N/Q	Qualifiées	N/Q	
Universités					
Paris	8	6	4	1	19
Ile-de-France		8	3	3	14
Régions	6	7	2	1	16
EHESS/Paris	6	2	3		11
IEP	1	1	1		3

On observe parmi les qualifiés aux fonctions de professeur des délais plus ou moins longs entre la soutenance de la thèse et de l'HDR : 6 hommes ont soutenu leur thèse dans les années 1970 ; 8 dans les années 1980, dont 6 femmes ; 11 dans les années 1990, dont 6 hommes ; un seul en 2000 (les données concernant 3 candidats masculins sont restées inconnues). Néanmoins, parmi les candidats qualifiés, le délai entre la soutenance de l'HDR et la qualification au professorat ne dépasse pas cinq ans (1999-2004).

Comme nous avons commencé à le faire avec les candidats à la qualification pour la maîtrise de conférences, il serait intéressant de prolonger ce travail par un autre, portant sur les recrutements. Mais la campagne de recrutement de cette année n'est pas encore achevée et les données du ministère pour les années antérieures sont relativement pauvres. Il faudrait donc, comme le faisait Alain Chenu dans les années antérieures, collecter ces informations systématiquement, de façon notamment à développer la transparence autour de cette question¹⁸.

6) SECTIONS IDENTIFIEES COMME VOISINES

Les sections considérées comme voisines sont les suivantes : sciences politiques, histoire moderne et contemporaine, anthropologie/ethnologie, sciences de l'éducation, psychologie sociale, économie sociale, géographie humaine, STAPS. Pour être qualifié par la 19 section, un dossier relevant de ces disciplines doit toutefois comporter une dimension renvoyant explicitement aux problématiques, auteurs ou méthodes qui sont au fondement de la sociologie et/ou de la démographie.

¹⁷ Y. Trépos « Bilan des sessions du CNU en 2002 », *La lettre de l'Ases*, n° 31, juin 2002.

¹⁸ Dans son bilan de juin 2000, celui-ci mettait notamment en regard la liste des maîtres de conférences recrutés en 1999 en sociologie avec leur établissement d'affectation, l'année de qualification, l'année de soutenance, le directeur de thèse et l'établissement de soutenance.